

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

29 Octobre — Décès de M. Gadand, sénateur de la Dordogne, ancien ministre, âgé de 56 ans.

— Essais au camp de Châlons, d'un nouveau canon de campagne à longue portée, pouvant tirer dix coups à la minute.

30 Octobre, — Séance publique annuelle et distribution solennelle des prix de l'Académie des Beaux-Arts.

— Le village de Saint-Sorlin-d'Arve-en-Maurienne (Haute-Savoie) est complètement détruit par un incendie. Le feu ayant pris naissance alors que la population presque entière était à la grande foire de Saint-Jean de Maurienne, les secours ont été insuffisants pour arrêter la marche du fléau.

31 Octobre. — Élection sénatoriale dans le Tarn-et-Garonne. M. Bourgeat, républicain est élu.

— Un déraillement survenu à quinze kilomètres de Bayonne, à Labenne, cause la mort d'un réserviste libéré et des blessures plus ou moins graves à dix autres réservistes qui sont transportés à l'hôpital militaire de Bayonne.

— Les ouvriers de la boucherie et de la charcuterie de la Villette se mettent en grève à la suite d'un conflit survenu entre eux.

— Arrivée à Alger, de M. Lépine le nouveau gouverneur général de notre

grande colonie de l'Afrique Septentrionale.

— Grande cérémonie commémorative des combats du Bourget.

1^{er} Novembre — La commune de Plougastel est mise en émoi par un terrible accident survenu à des ouvriers agricoles occupés à combler un vaste trou provenant d'une ancienne carrière. Un énorme bloc de terre s'étant détaché du sommet du talus, ensevelit trois ouvriers dont deux sont retirés morts. Le troisième avait une blessure à la tête et rendait le sang par la bouche et par le nez.

2 Novembre. — Un accident terrible survient à la carrière de Monthibert au village de Trélazé. Quatre ouvriers remontant à l'orifice de la carrière à la suite de leur travail, sont précipités dans les profondeurs du puits. À la suite de la rupture d'un des câbles de l'ascenseur. Les cadavres sont retirés horriblement mutilés.

3 Novembre. — Un grand service solennel d'actions de grâces est célébré à l'Église russe de la rue Daru, à l'occasion du troisième anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur Nicolas II. Le général Hagron, secrétaire général de la Présidence, M. Méline président du Conseil; M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, plusieurs représentants de l'armée assistent à cette cérémonie.

— Les élections générales de fonction-

nales, de députés et de municipalités aux Etat Unis, sont marquées par de graves incidents. Les résultats ne peuvent tarder à être connus, mais on sait dès à présent que le parti actuellement au pouvoir a subi, suivant la tradition, de sérieux échecs.

4 Novembre. — Arrestation des auteurs présumés du crime d'Essounes.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le docteur Studer pénétré, plus que jamais, du désir de voir aboutir à bref délai, son intéressant et utile projet de chemin de fer, avait eu, il y a quelque temps, l'heureuse pensée de se mettre en rapport avec M. Menier, Conseiller général, afin de solliciter son concours dans cette entreprise, destinée à donner à Dammartin la vie active dont cette petite ville jouissait jadis, et à rendre à son commerce et à son industrie leur ancienne prospérité.

Invité à examiner sur place le tracé de la voie projetée, l'honorable Conseiller général a accédé à ce désir, et, vendredi dernier, après avoir parcouru, en compagnie du docteur Studer, les principaux points de la future ligne, et avoir apprécié la beauté de son site, il s'est montré entièrement satisfait et persuadé de la possibilité de voir se réaliser bientôt, les vœux de la ville de Dammartin.

Présenté à M. le Maire de Dammartin et à un certain nombre de conseillers municipaux, qui s'étaient réunis dans le but de conférer avec lui, au sujet du chemin de fer projeté, le représentant du canton de Lagny, a exposé ses appréciations avec une remarquable lucidité et évalué certaines dépenses avec une parfaite connaissance des travaux de ce genre. Néan-

moins, M. Menier a regretté qu'une circonstance imprévue ait privé l'assemblée et lui-même, des lumières de M. l'ingénieur Hutin, retenu au dernier moment, mais qui a promis de présenter dans quelques jours, un projet complet, d'après lequel il sera possible de se rendre exactement compte des détails de ce travail, ainsi que de la dépense que nécessitera l'entreprise.

On s'est séparé avec l'espoir de poursuivre activement les démarches préparatoires, en vue d'assurer la prompte réalisation du projet Studer.

— Nous avons la satisfaction d'apprendre que Mademoiselle Louisa Leduc, petite fille de M. Auguste Leduc, ancien Receveur d'octroi à Dammartin, vient de subir avec succès les épreuves du brevet supérieur d'enseignement primaire.

Nous félicitons vivement Mademoiselle Louisa Leduc de ce résultat qui est la juste récompense du travail opiniâtre auquel elle s'est vouée volontairement avec l'espoir de faire son chemin dans l'enseignement.

— Le nouveau service de chemin de fer inauguré le 1^{er} novembre apporte des modifications de peu d'importance dans l'horaire de nos trains. Seul, le train direct de 8 h. 20 du soir, est avancé de 5 min. et part maintenant de Paris à 8 h. 15.

On a créé un nouveau train léger, partant le matin de Paris à 10 h. 05, les dimanches et fêtes, et arrivant à 11 h. 13 à Dammartin.

Le train de 6 h. 45 de Paris va actuellement jusqu'à Crépy; celui de 7 h. 27 reste à Dammartin.

Une pétition a été adressée à la compagnie du Nord en vue de retarder le départ du train de 10 h. 30 du soir.

Rien de changé dans le service des correspondances de Dammartin à la gare, si ce n'est la suppression du service d'omnibus desservant les dimanches et fêtes, le train de 10 h. 43 du soir.

La correspondance de Juilly, Montgé et Saint-Souplets dessert dorénavant le train direct de Paris; partant le matin, de la gare de Dammartin, à 9 h. 05.

ROUVRES

On lit dans le *Publicateur* :

Deux jeunes gens, Philippe Henri et Gaulier Léon, qui travaillaient ensemble au lieu dit « le Bivouac » dans une pièce de betteraves appartenant à M. Détry, leur patron, ont terminé le mois d'octobre par une rixe engagée sur un motif qui dénote de part et d'autre un esprit passablement atrophié.

Il était 6 heures 1/2 du matin quand Gaudier trouva le moyen de suspendre son travail en disant à Philippe : « Eh ben mon vieux, tu ne peux pas rivaliser avec moi pour la force ! »

Là-dessus Philippe s'octroya un petit repos également et, sceptique, il déclara : « C'est pas encore prouvé, ça ! »

— Mon pauvre vieux, riposta Gaulier en s'avancant, qu'est-ce que tu voudrais faire avec moi ?

Et la lutte prit tout de suite une tournure sérieuse, le premier tenant à prouver sa supériorité, le second s'efforçant de la réduire.

Finalement, chacun des deux adversaires s'était si bien cogné que la gendarmerie a verbalisé contre eux, après avoir reçu la plainte de Philippe.

TUEUX

Lerau Eugène, 35 ans et Gianonelli 20 ans, employés, tous deux chez un

entrepreneur de transports des Pres-Saint-Gervais, passaient il y a un mois environ sur la grand-route, lorsqu'arrivés devant le jardin de M. Glorian ils s'arrêtèrent et coupèrent les artichauts qu'il contenait.

Le domestique de M. Glorian les surprit pendant la cueillette.

Le Tribunal correctionnel de Meaux appelé à se prononcer sur le cas des prévenus, inflige 2 mois de prison à Gianonelli.

15 jours de la même peine, avec application de la loi Berenger, sont infligés à Lerau.

SAINT-PATH'S

Le Tribunal correctionnel de Meaux vient de gratifier de deux mois de prison le nommé Wagenaër, sujet belge, bien entendu, pour s'être amusé un jour qu'il était ivre, à rouer de coups un de ses compatriotes nommé Tisman.

VINANTES

Dans la nuit du 28 au 29 octobre un malfaiteur resté inconnu, a fracturé le cadenas de la porte d'entrée de la chambre où logent les sieurs Piton et Sautereau bouviers au service de M. Duflocq, et s'est emparé d'une somme de 25 fr. appartenant à Piton et 30 fr. appartenant à son camarade.

Le voleur a été relativement honnête; il n'a pris qu'une partie de l'argent, car le porte-monnaie était bien garni.

(Journal de Seine-et-Marne)

MOUVON

Une intervention très efficace vient de se produire au sein du ménage Bouchet, absolument desuni depuis bientôt trente ans, c'est celle de la gendarmerie.

Etienne Bouchet, âge de 65 ans, cultivateur, s'était toujours montré

violent à l'égard de sa femme, pour des raisons que celle-ci prétend connaître et qu'elle a, d'ailleurs, expliquées. C'est surtout depuis le mois de juillet que la vie est insupportable. A cette époque, Mme Bouchet a refusé de consentir à la cession de leur culture en faveur du fils issu du premier mariage de M. Bouchet. Ce dernier en a conçu un vif ressentiment et il n'a jamais laissé échapper une occasion de faire à sa femme des scènes plus vives les unes que les autres.

A la suite de la dernière, Mme Bouchet s'est réfugiée chez sa fille à Château-Gaillard.

(Publicateur.)

MITRY-MORY

La réunion publique tenue Dimanche dernier, en la salle Petit, par M. Derveloy, député de l'arrondissement de Meaux, s'est passée sans incident. Le bureau était composé de M. Legrand, conseiller municipal, président, assisté de MM. Montalant et Marin.

L'honorable député, en sa qualité de membre honoraire de la société de Secours mutuels de Mitry, a mis en lumière et vanté chaudement les avantages multiples que les sociétés de prévoyance, en général, et de Secours mutuels, en particulier, procurent aux classes laborieuses et il a profité de la circonstance pour engager ses nombreux auditeurs à devenir *Prévoyants et Mutualistes* afin de se soustraire, en cas de maladie, aux humiliations que nécessite l'assistance du Bureau de bienfaisance.

Après avoir développé, comme dans les réunions précédentes ce qu'il considère comme le vieux programme républicain, l'honorable député a donné la parole à quelques électeurs qui n'ont rien appris de nouveau

L'auditoire s'est séparé après avoir voté un ordre du jour de confiance en faveur de M. Derveloy.

CLAVE-SOULLY

Comparaît pour escroquerie devant le tribunal correctionnel de Meaux, Arnoult Edouard, déjà cinq fois condamné.

Le 29 du mois dernier; il est entré chez un marchand de vins de la localité et y a fait une dépense de soixante-dix centimes qu'il n'a pu payer

Huit jours de prison.

SAINT-MESMES

L'*Indépendant* nous apprend que la femme Drapier, âgée de 42 ans, prévenue d'outrages, est traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux.

Dans le courant du mois dernier, son fils était surpris à marauder par le garde champêtre. Quand ce dernier voulut demander des explications au fils, c'est la mère qui prit la parole pour envoyer paître le garde, elle lui fit même un geste indécent.

6 jours de prisons à la femme Drapier avec application de la loi Bérenger.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Le jeune ouvrier Bouleau, âgé de 17 ans, travaillait depuis deux ans déjà chez M. M..., cultivateur, lorsqu'il indisposa contre lui son patron, qui le congédia mardi 26 octobre. Le lendemain soir, M. M... fit appeler le jeune homme afin de régler son compte et voulut lui retenir 5 francs pour une fourche qu'il avait négligé de rapporter. Bouleau répondit qu'il allait la rapporter et qu'il entendait être payé intégralement.

Il parla très haut, paraît-il, et pour lui apprendre à être plus poli, M. M...

le souffleta et le poussa assez brutalement dehors.

Le lendemain matin, le jeune homme, ayant le pied foulé et enflé, déclara que M. M... en était la cause. Ce dernier affirme n'avoir donné qu'un soufflet, ce qui ne pouvait avoir de conséquences fâcheuses pour le pied du plaignant.

Néanmoins, procès-verbal a été dressé contre le patron.

— M. Laurendeau, gratuelier, a été par suite de sa trop grande confiance, victime de diverses escroqueries commises à son préjudice par un sieur M. son parent, habitant Paris. Ce dernier abusant de la facilité que lui avait donnée M. Laurendeau, lui fit souscrire en 1896 divers billets à échéances d'octobre janvier, février et mars.

Quelques-uns même de ces billets renouvelés auraient eu de fausses signatures, mais si bien imitées que M. Laurendeau dut payer aux époques fixées.

Il faut avouer cependant qu'il eut grand tort d'apposer sa signature en blanc sur des effets dont les chiffres devaient être inscrits ultérieurement par son peu scrupuleux parent.

Indigné des procédés de celui-ci, M. Laurendeau a fini par déposer une plainte.

(*Journal de Senlis*)

ERMENONVILLE

Dimanche 31 octobre a eu lieu l'inauguration de l'hôpital de la Magdeleine, à Ermenonville, sous la présidence de M. Léon Martin, maire, et de M. le prince Radziwil. Etaient également présents, tout le Conseil municipal et la Compagnie des sapeurs-pompiers, dont on a remarqué l'excellente tenue.

M. Martin a prononcé un discours.

BARON

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Le 26 courant, vers neuf heures du soir, le garde champêtre de Baron fut informé qu'un ouvrier de la machine à battre Mousseny était étendu dans un couloir, ayant la tête ensanglantée et dans le plus pitoyable état, il alla pour le secourir et, avec l'aide de plusieurs ouvriers, le fit transporter dans une brouette, au poste de refuge du village.

Le malheureux paraissait souffrir énormément, il avait la tête abîmée, l'épaule démise et se plaignait de vives douleurs internes. On ne tarda pas à savoir qu'il avait été mis dans cet état par plusieurs de ses camarades employés à la machine, les nommés Lefevre Noël, dit le grand Félix, âgé de 47 ans, sans domicile, Charpentier de Senlis et Brunet de Crépy, qui tous trois ont été mis en état d'arrestation.

Un quatrième, du nom de Casselant est en fuite.

Leur victime, un nommé Taubos, a été le lendemain soigné par le Dr Aviat, qui dut l'endormir pour l'opérer.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

On sait que le service d'hiver, pour les postes et télégraphes, comprend les mois de novembre, décembre, janvier et février. Il a donc commencé lundi dernier.

Les bureaux de poste ne sont ouverts, maintenant, qu'à partir de huit heures du matin.

ACTE DE PROBITÉ

Le facteur des postes Ernest Longuet a trouvé, route de Monthyon, un livret de la Caisse d'épargne de Meaux dans lequel se trouvait un billet de mille

francs, qu'il s'est empressé de remettre à son receveur, à l'heure de la distribution.

La personne qui avait fait cette perte a pu rentrer en possession de son livret et du billet.

Nous sommes heureux de publier ce bel acte de probité et d'en féliciter chaleureusement son auteur.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DE NANTEUIL

Coulon Victor, charretier à Nanteuil ; Bicheron Charles, charretier et Lelièvre Ernest, boucher au même lieu : contravention à la police du roulage : 1 franc d'amende chacun.

Courey Louis, charretier et Delire, cultivateur à Gondreville ; Roulage, défaut de plaque, chacun 1 fr. d'amende.

Guilmet Léon, Guilmet Auguste et Margotteau Georges, de Nanteuil ; mardaude : chacun 1 fr. d'amende.

Denis Henriette, femme Rousseau, à Montagny-Sainte-Félicité, Violences légères : 3 journées de travail.

TRAMWAY

de Meaux à Dammartin

L'*Indépendant* paraît surpris des critiques soulevées par le Conseil municipal de Dammartin, au sujet du tracé du tramway à vapeur de Meaux à Dammartin ; ce qui tendrait à faire croire que, si le Conseil municipal du chef-lieu de canton ne se montre pas satisfait du projet qu'on soumet à son appréciation, il court grand risque de ne rien avoir du tout.

Notre confrère sait que le projet, déjà bien ancien, de relier Dammartin au chef-lieu d'arrondissement, a subi sous divers prétextes, des atermoiements équivalant à des enterrements de première classe, et que, dans ces

dernières années encore, il a été exhumé, puis entermé de nouveau, sous prétexte, disait-on, qu'au ministère on trouvait que son exécution pourrait, en cas de guerre, présenter quelques dangers au point de vue stratégique.

D'autre part, des critiques assez sérieuses s'étaient élevées au sujet des défauts de son tracé, et ces critiques venaient, non seulement des communes situées sur le versant Ouest des hauteurs de Penchard, Monthyon et Montge, mais encore par quelques-unes de celles qui occupent la partie Est de ces plateaux, notamment la commune d'Oissery qui, dans une des délibérations de son conseil municipal du mois de novembre 1893, adressée au Conseil général de Seine-et-Marne, disait « que le dit tracé, à partir de Saint-Soupplets fait de grands détours pour traverser une région presque inhabitée et où il est et sera impossible de réaliser le moindre trafic ».

Nous croyons donc que si la commune d'Oissery a pu formuler ces critiques avant même que le projet de la ligne de tramway à vapeur de Meaux à Dammartin ait été adopté, et cela, dans le but de déposséder le chef-lieu de canton au profit d'un canton voisin, étranger au département, nous ne voyons pas en quoi le Conseil municipal de Dammartin, instamment prié d'avoir à donner son appréciation, sur l'ensemble aussi bien que sur les détails du projet mis à l'enquête, outrepasserait ses droits et même ses devoirs, au cas peu probable, du reste, où il renouvellerait pour son propre compte, les critiques entièrement fondées de la commune d'Oissery.

Qui dépense plus qu'il ne gagne,
Meurt pauvre et rien ne gagne.

CHEMIN DE FER

du BOURGET à SENLIS

On lit dans l'*Indépendant* :

La Commission d'initiative et d'étude du chemin de fer du Bourget à Senlis et Verberie s'est réunie à Paris le jeudi 4 novembre, à deux heures de l'après-midi, au domicile de M. Parent, maire de Plailly, son président, 50, rue de Châteaudun.

Étaient présents : MM. les députés, Gaillard, de l'Oise ; Brincard, de Seine-et-Oise ; Derveloy, de Seine-et-Marne ; MM. les conseillers généraux Moquet, représentant le canton de Dammartin ; Dupuy, de Pont-Armé (Oise) ; Gilbert-Boncher, de Luzarches (Seine-et-Oise) ; le conseiller d'arrondissement de Gonesse, celui de Dammartin, M. Edmond Labour ; M. Buffault, maire du Mesnil-Amélot, et plusieurs maires des trois départements.

Après dépouillement de la correspondance, au cours de la délibération, il fut convenu que les membres du Comité agiraient autant que possible, par la presse parisienne pour déterminer un courant d'opinion favorable, demanderaient aux Municipalités et aux Chambres de commerce et Associations syndicales, des délibérations, mais ne recourraient point à la voie de la pétition.

M. Jules Moquet a fait connaître à l'assemblée que s'il n'avait pu assister à la première réunion, il n'en était pas moins tout dévoué à l'œuvre si utile pour les populations du canton qu'il représente, qu'à la fin de ce mois une réunion extraordinaire du Conseil général de Seine-et-Marne aurait lieu, et qu'il y présenterait une proposition de vœu à l'appui de ce projet.

Puis l'honorable Conseiller général du canton de Dammartin a profité de la présence du Conseiller général de Luzarches et du vice-président du Conseil général de Seine-et-Oise, pour leur demander d'intervenir dans le sein du Conseil général de Seine-et-Oise, afin de lui faire émettre un avis favorable à la prolongation du tramway de Dammartin jusqu'à Survilliers, question sur laquelle le dit Conseil n'a pas encore statué.

Ephémérides historiques

de l'Île-de-France

2 novembre 1789. — L'Assemblée nationale rend le décret suivant concernant les biens du Clergé :

« L'Assemblée nationale décrète :
» 1°. que les biens ecclésiastiques sont
» à la disposition de la nation, à la
» charge de pourvoir d'une manière
» convenable aux frais de culte, à
» l'entretien de ses ministres, et au
» soulagement des pauvres, sous la
» surveillance et d'après les instructions des provinces.

» 2°. Que dans les dispositions à
» faire pour subvenir aux besoins des
» ministres de la religion, il ne pourra
» être attribué moins de 1200 liv,
» pour la dotation des curés, non
» compris le logement et le jardin en
» dépendant. »

6 novembre 1793. — Condamnation à mort et exécution de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, par le tribunal révolutionnaire.

Né en 1747, ce prince manifesta de bonne heure ses idées d'indépendance et d'opposition à l'égard de la cour. Il ne fut pas étranger aux événements qui amenèrent la Révolution, ni même à ses premiers actes, ce qui le fit exiler en 1789. Appelé comme député aux États-généraux par la noblesse de Paris, il se prononça en faveur des idées nouvelles et fut du nombre des nobles qui demandèrent de s'unir au tiers-état. S'étant jeté de plus en plus dans le parti révolutionnaire, il fut nommé membre de la Convention et prit dans cette assemblée le nom de *Philippe-Égalité* ; il se lia avec le parti dit de la Montagne et alla jusqu'à voter la mort de Louis XVI. Il n'en fut pas moins mis lui-même en accusation et eut la tête tranchée le 6 novembre 1793.



**Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**
en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}
Grosse **Galloterie** française, 1^{re} 2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
Grosse **Houille** Charleroi, 1 2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80
Gallotin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
Boulets ovales p^r chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. . . 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.80
Coke de gaz n^o 0. l'hectol. 1.60
Charbon industriel et Briquettes
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, **Caillou**, **Meulière**,
Gravier et **Mignonnette** pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et **Tuyaux** en grès.
Tuiles, **Poteries**, **Chaperons** de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.
Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, **Ronces**, **Fils**, **Poteaux**
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.10
Bêches, **Louchets**, 1^{re} qual. garant. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
1^{re} 65 1^{re} 80 2^{me} 10
Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75
— — 3 dents 1.90 2 » 2.90
Rateaux, **Poules** de puits. **Boulons**
Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60
Seaux d'écurie, — — 3.25
Arrosoirs, **Lessiveuses**
Tuyaux, **Gueules-de-loup**

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. **Mouleurs**
Planches de Lorraine, 2 choix, la p. 2.40

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant F. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de **VINS DE LA GIRONDE**
E. VINCENT
Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

A VENDRE
Tricycle Humber

Bon état - Caoutchoucs pleins
S'adresser au Bureau du Journal

En préparation
Pour paraître le 1^{er} Novembre 1897

Librairie-Papeterie E. LEMARIE

VIENT DE PARAÎTRE
ALMANACH - MÉMENTO
de la PETITE GAZETTE
Vol. in 4^o, illustré de 36 gravures.
15 cent.

Agendas de poche & de bureau
depuis 0 fr. 45 centimes
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES, ALMANACHS

PAPIERS DE FANTAISIE
FEUILLES DE COMPLIMENTS
Imagerie — Emblèmes — Souvenirs

“L'INCOMPARABLE”
Brillant Pompadour

Pour dorer, argenter et bron-
zer soi-même au pinceau et
avec la plus grande facilité:
Cadres, Tableaux, Statuettes, et
tous objets d'ornement, en
Papier, Carton, Cuir, Plâtre,
Bois, Métal, etc.

PRIX du FLACON (pinceau compris) :
1 fr. 25

Étiquettes d'envoi
imprimées
sur papier parcheminé, avec grille mé-
tallique, à l'usage des cultivateurs, ma-
ratchers, grainetiers, etc.

Le mille . . . **3 fr. 50**

